

Extrait de délibération

Comité syndical 30 janvier 2023–Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le trente janvier à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Chevalier Eric a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24 janvier 2023
 Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
 Présents : 11 titulaires, 5 suppléants
 Absents, excusés : 20 titulaires, 26 suppléants
 Votants : 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier	RICHARD Françoise	
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONNEAU Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, BRESCIA Nathalie	BACLE Jérôme, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude, GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, PARNAUDEAU Guillaume,	SICAUD Mickael	
Val de Gâtine	CHAUSSERAY Francine, BIRE Ludovic	RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danielle, ATTOU Yves, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal.	DELIGNE Thierry, BECHY Sandrine, DUMOULIN Guillaume	

Débat d'Orientations Budgétaires

Comme chaque début d'année nous avons à débattre des orientations budgétaires du Pays de Gâtine pour l'année 2023. Depuis plusieurs années le budget du Pays s'adapte d'année en année aux nouvelles politiques européenne, nationale, régionale et départementale. Cette année 2023 va être marquée par le lancement des nouveaux programmes européens LEADER et FEDER mais c'est également la première année de fonctionnement du nouveau contrat régional. Ce sera également une année très importante pour le projet de PNR puisque la première version de la Charte doit être remise au deuxième semestre. Les différents projets périphériques au PNR se poursuivent : plan de paysage, charte forestière, guide d'entretien des haies, tout comme l'élaboration du Plan climat et de la stratégie de développement touristique. C'est également une année charnière pour le SCoT avec la modification du SRADDET pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience. Ces projets ou contractualisations ont tous un impact budgétaire, ainsi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte à un nouveau cadre contractuel et au projet de PNR

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Le nouveau contrat régional n'implique plus la gestion d'une dotation globale pour soutenir la stratégie du territoire. Elle repose exclusivement sur le pilotage et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets pour orienter et structurer leurs projets afin qu'ils puissent s'inscrire dans les dispositifs sectoriels de la région. A contrario les nouveaux programmes européens LEADER et FEDER conservent une dotation affectée au territoire de la Gâtine. Les modalités de gestion de ces programmes vont évoluer, ce qui va impliquer un plus grand besoin d'ingénierie dans le montage des dossiers de demandes de subvention.

Concernant le projet de « Parc naturel régional » et les études ou projets qui s'y rattachent, cela n'impose pas de modification structurelle du budget. L'ensemble des dépenses et crédits s'inscrivent dans le budget principal du Pays. Un traitement analytique des dépenses et recettes, comme pour les autres dossiers, permet de piloter l'exécution budgétaire.

A - Les programmes actuels s'appuient sur une ingénierie spécifique

Les fonds européens

C'est la 5^{ème} génération de contrat qui démarre. Le Pays est retenu sans discontinuité depuis 1996.

La programmation 2014-2022 était dotée initialement de **1 614 745 €** de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire. L'excellent travail des équipes et du GAL a permis de faire bénéficier le territoire d'une dotation finale de **2 087 000 €** avec l'addition de 3 dotations complémentaires. **100** projets ont ainsi été financés et **100%** de l'enveloppe est fléchée sur des projets dont **63%** des crédits attribués ont été payés au 31 décembre 2022.

2023 marque donc le basculement vers le nouveau programme 2021-2027. Cette programmation est différente puisqu'elle est dotée de deux fonds distincts : LEADER et FEDER. Cette particularité technique n'impliquera pas plus de complexité pour les porteurs de projets, les adaptations se répercuteront davantage au niveau du pilotage interne.

Pour assurer cette nouvelle organisation, le Pays va mobiliser son équipe habituelle (chargé de mission et gestionnaire) pour 1,85 ETP ainsi que le renfort des chargés de mission thématiques pour accompagner certains projets.

En synthèse : La programmation européenne **2021-2027**, démarre cette année avec :

- Un **cadre unique** mais une approche multi-fonds.
- Un seul périmètre à l'échelle du territoire du Pays de Gâtine
- **1 100 000 €** pour **LEADER**
- **1 600 000 €** pour le **FEDER OS5**.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

Le nouveau contrat régional 2023-2027 démarre en ce début d'année. Le mécanisme est le même que le précédent. Ce contrat n'implique aucun engagement financier ferme de la part de la région puisqu'il n'y a pas de crédits spécifiques qui sont affectés au territoire de la Gâtine. Il s'agit d'un cadre contractuel qui permet de valider des projets du territoire en accord avec les compétences régionales et les enjeux locaux. Même si des crédits sont pré-identifiés par la région, chaque projet doit individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

La Région a confié au Pays la mission de pilotage du contrat pour ½ etp d'animation/coordination (soit 12 500€ maximum). Elle soutient également l'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés) pour les thématiques suivantes :

- ½ etp pour la santé : 12 500€ maximum
- ½ etp d'animation/coordination : 12 500€ maximum
- ½ etp pour la transition énergétique : 12 500 maximum
- 1 etp pour l'animation LEADER : 10 000€ maximum

Le contrat de relance et de transition écologique

Créé en fin d'année 2020 pour donner une suite au contrat de ruralité, ce contrat a été signé le 27 août 2021 en partenariat avec les communautés de communes. Ce contrat doit permettre d'accompagner les collectivités dans leurs investissements sur la durée du mandat avec pour ligne directrice **l'attractivité du territoire**, tout en tenant compte dans chaque projet la **transition énergétique et écologique**.

Le pilotage de ce contrat est assuré par le Pays en relation avec les services de la sous-préfecture de Parthenay. Les crédits mobilisés seront affectés uniquement aux investissements des communes ou communautés de communes.

Il n'y a pas de cofinancements de l'Etat pour le pilotage et l'accompagnement des communes.

L'opération collective FISAC

Le Pays avait été retenu à l'appel à projet de 2016. La subvention globale de **147 200 €** a été validée en 2017. L'opération est close, il reste à solder les contreparties du territoire pour clôturer le budget annexe « Economie »

B - Le Schéma de Cohérence Territorial

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a impliqué un long travail avec la Région et les communautés de SCoT sur l'année 2022 en perspective de la modification du SRADDET pour intégrer les objectifs de la loi.

Accusé de réception en préfecture
07/07/2023 à 13h 20min 02s
Date de réception préfecture : 02/02/2023

- réduction de 50% de la consommation 2030
- trajectoire ZAN à l'horizon 2050.

Même si ce travail s'est réalisé avec quelques incertitudes dans l'attente des décrets d'application, la contribution des SCot a été rendu au 4^{ème} trimestre et s'articule autour de 3 grands axes :

- La construction d'un dialogue pérenne et constructif avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Vers une territorialisation plus qualitative que quantitative
- Des mesures d'accompagnement et de soutien en matière d'ingénierie et de financements

La prise en compte de ces nouveaux objectifs de sobriété foncière interroge le SCot de Gâtine qui devra certainement évoluer pour intégrer ces nouveaux enjeux.

C - Le projet de Parc naturel régional.

Depuis l'obtention de l'avis d'opportunité en octobre 2019, ce projet a pris une place importante dans la structuration budgétaire et continue de prendre de l'ampleur année après année.

Une nouvelle étape démarre en 2023 avec la rédaction des mesures dans l'optique d'aboutir à une première version de la Charte au 3ème trimestre.

Ce projet mobilise encore cette année des dépenses d'études et d'accompagnement stratégique et méthodologique pour accompagner la rédaction de la Charte. Ces dépenses d'honoraires ou d'ingénierie sont soutenues dans le cadre de plusieurs partenariats financiers pluriannuels avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres ainsi que par l'Etat au travers de différents appels à projets.

Les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser la vie budgétaire du projet de PNR depuis l'obtention de l'avis d'opportunité.



BILAN FINANCIER Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine 2017-2022



Dépenses	Montant	Recettes	Financeurs
Phase Etude d'Opportunité 2017-2019			
Etudes pour dossier d'opportunité	25 376,80 €		
Concertation	5 100,00 €		
Communication	16 142,10 €		
Fournitures et Réception	5 746,99 €		
Visites d'études PNR	3 634,00 €		
Visites avis d'opportunité	15 475,51 €	50 000,00 €	Accompagnement Région phase "opportunité"
	71 475,40 €		
Phase charte 2019-2022			
Diagnostic préalable à la Charte	40 938,00 €		
Plan d'actions TVB (AMI Région)	30 000,00 €		
Etude linéaire bocage	4 800,00 €		
Communication concertation	5 910,00 €		
Fournitures et Réception	1 831,24 €		
Accompagnement Charte	30 806,00 €		
Etude géologie	3 000,00 €		
Communication concertation	10 416,73 €		
Fournitures et Réception	8 635,35 €		
<i>Ingénierie Pays</i>			
Coût temps de travail 1ETP	154 803,00 €	30 000,00 €	Région Appel à projets TVB
stage paysage	2 047,50 €	280 000,00 €	Convention Région PNR 2019-2022
	293 187,82 €	5 000,00 €	Convention Département 2020 2022
Actions patrimoine naturel et paysage 2021-2022			
Atlas de la Biodiversité communale	280 400,00 €		
Plan de Paysage (en cours)	42 434,00 €		
<i>Ingénierie Pays</i>			
Stages vergers	2 074,00 €	275 612,00 €	Etat : Atlas de la Biodiversité et Plan de paysage
Coût temps de travail	68 897,00 €	30 000,00 €	Etat : Appel à projets Plan de Paysage
	393 805,00 €	55 000,00 €	Convention Département 2020 2022
Actions de préfiguration 2022-2023			
Partenariat Ah? - création artistique	7 500,00 €		<i>programme d'actions 2022-2023</i>
Partenariat CARUG - soutien commune	17 000,00 €		
Charte Forestière	15 000,00 €		
Guide entretien haies	37 260,00 €		
<i>Ingénierie Pays</i>			
Coût temps de travail (charte forestière)	68 700,00 €	99 860,00 €	Région - convention Actions de préfiguration
	145 460,00 €	25 000,00 €	Fonds européen LEADER
TOTAL DEPENSES	903 928,22 €	850 472,00 €	TOTAL RECETTES

Bilan recettes		
Financeurs	Montant	Taux
Région	459 860,00 €	51%
Etat	305 612,00 €	34%
Département	60 000,00 €	7%
Europe	25 000,00 €	3%
<i>total recettes</i>	850 472,00 €	94%
Autofinancement Pays de Gâtine	53 456,22 €	6%

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20230130-2023-01-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

D - L'ingénierie du Pays de Gâtine en 2023

Les nouvelles contractualisations, dispositifs ou projets démontrent le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale. Cependant, ces contractualisations fonctionnent avec deux approches différentes : soit l'ingénierie est prise en compte pour la durée du projet et/ou du programme, soit elle n'est pas du tout prise en compte.

Ces deux situations mettent en avant la **fragilité de la pérennité** de l'ingénierie territoriale malgré la complexité croissante pour monter les dossiers de subvention. Pour bien accompagner un projet il est nécessaire d'avoir une expérience sur l'environnement technico-financier et l'ingénierie est plus que jamais la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays. Elle existe sur ce territoire depuis plus de 40 ans et fonctionne grâce à une solidarité territoriale. La mutualisation au sein du Pays entre les trois intercommunalités permet de maintenir cette ingénierie indispensable et complémentaire à celle des communautés de communes pour accompagner les projets.

Pour synthétiser, l'ingénierie ça sert à :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations et stratégies pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT, le projet de Parc naturel régional, le Plan Climat, la stratégie touristique, le Contrat local de santé en sont des exemples,
- **Aider**, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architecte dans le cadre des marchés publics.
- **Soutenir et accompagner** ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux, régionaux ou départementaux.

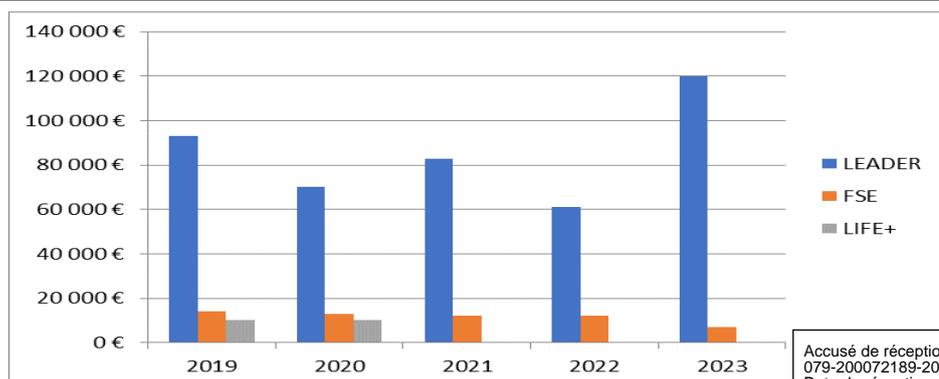
2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2023

A / Les recettes :

1- Les partenaires financiers :

- **L'Europe** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. C'est le cas historiquement du programme LEADER, cela l'est moins pour le FSE depuis le transfert du PLIE à la MDE depuis 2019. Mais ce transfert n'a pas d'impact sur les comptes du Pays puisque dans le cadre de la mise à disposition de Josélita Javaloyes, la Maison de l'emploi rembourse au Pays le temps de mise à disposition et perçoit en retour les crédits FSE correspondants. Le Crédits LEADER seront en augmentation cette année puisque mobilisés sur différents projets (tourisme, charte forestière et guide d'entretien des haies)

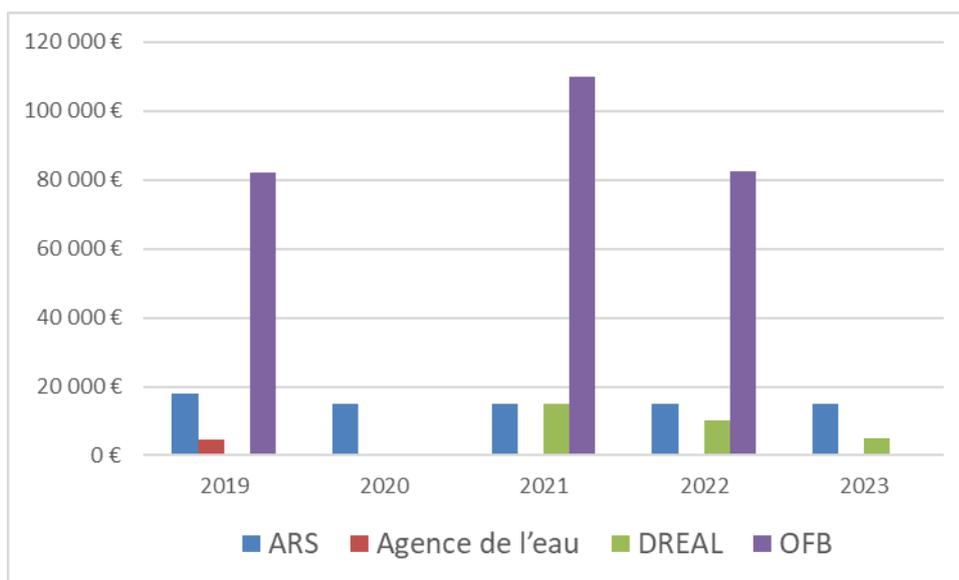
	2019	2020	2021	2022	2023
LEADER	93 000 €	70 000 €	82 800 €	61 000 €	120 000 €
FSE	14 000 €	13 000 €	12 200 €	12 200 €	7 000 €
LIFE+	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
Total	117 000 €	93 000 €	95 000 €	73 200 €	127 000 €



Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20230130-2023-01-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

- **L'État** dans le cadre de plusieurs programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements. L'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé ainsi que l'Office Français de la Biodiversité pour l'Atlas de la biodiversité et la DREAL pour le plan de paysages.

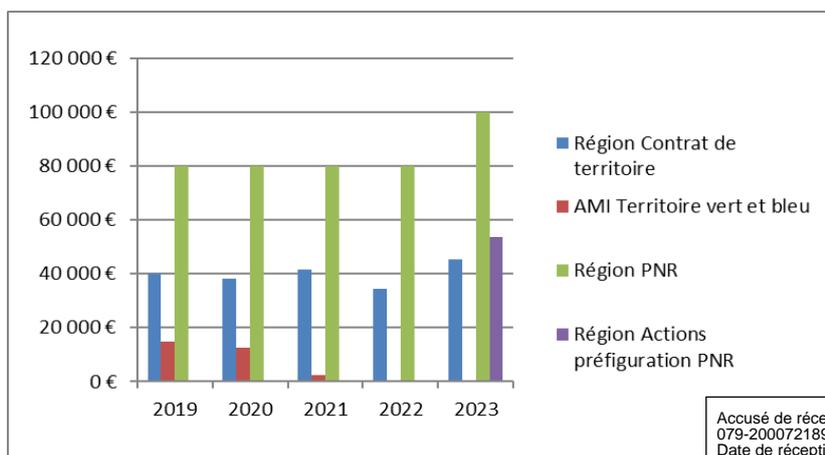
	2019	2020	2021	2022	2023
ARS	18 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Agence de l'eau	4 690 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DREAL			15 000 €	10 000 €	5 000 €
OFB	82 000 €		110 000 €	82 500 €	0 €
Total	104 690 €	15 000 €	140 000 €	107 500 €	20 000 €



- **Le Conseil Régional** avec le Contrat régional.

La Région est également le partenaire principal du Pays pour le projet de PNR. La région s'est engagée à accompagner le Pays dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un financement de 100 000€ par an pour la phase d'écriture de la charte.

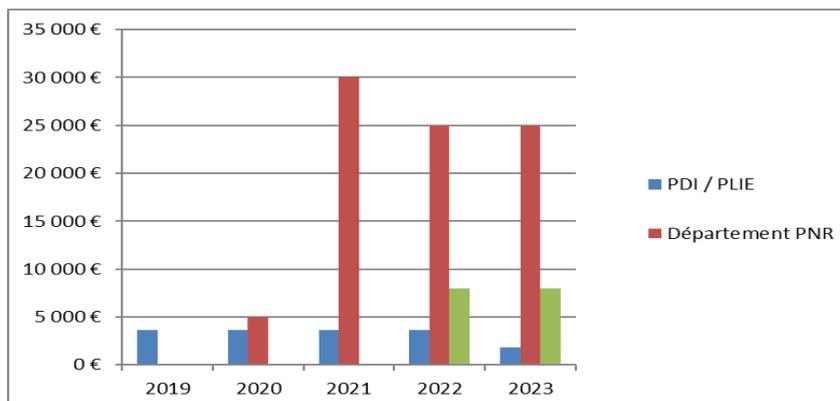
	2019	2020	2021	2022	2023
Région Contrat de territoire	40 000 €	38 000 €	41 500 €	34 500 €	45 500 €
AMI Territoire vert et bleu	15 000 €	12 600 €	2 400 €	0 €	0 €
Région PNR	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	100 000 €
Région Actions préfiguration PNR	0 €	0 €	0 €	49 930 €	53 650 €
Total	135 000 €	130 600 €	123 900 €	164 430 €	199 150 €



Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20230130-2023-01-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

- **Le Département** dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement ancien sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion. Ce soutien va s'arrêter en fin d'année 2023 avec la modification des missions de J. Javaloyes. Le département s'est engagé en 2020 pour accompagner le Pays dans son projet de PNR. Il cofinance dans ce cadre le poste de chargé de mission « Bocage, paysage et patrimoine naturel ». Le département soutien également le Pays dans le pilotage du Contrat local de santé depuis 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023
PDI / PLIE	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1 800 €
Département PNR	0 €	5 000 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €
Contrat local de santé	0 €	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €
Total	3 600 €	8 600 €	33 600 €	36 600 €	34 800 €



2 – Les autres participations :

Elles proviennent des locations de bureaux, de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et de personnel mis à disposition.

Les locations de bureaux : 40 500 €

La production photovoltaïque : 6 000 €

Les remboursements liés à des personnels mis à disposition ou en détachement : 43 000 €

3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

La cotisation statutaire est calculée sur la base d'un montant par habitant au regard de la population légale de l'année en cours. La population légale au 1^{er} janvier 2023 du Pays a continué de diminuer et s'établit à 65 507 habitants.

En 2022 le montant a été fixé à 4,90 € par habitant.

Il est proposé pour l'année 2023 de maintenir le montant par habitant de cette cotisation à 4,90 €.

	Cotisation 2022	Cotisation 2023	Evolution 2022/2023
€/habitant	4,90	4,90	
CCAVT	33 692,00	33 712,00	20,00
CCPG	181 873,00	181 486,00	-387,00
CCVA	105 497,00	105 786,00	289,00
Total	321 062,00	320 984,00	-78,00

Accusé de réception en préfecture
78100
20230130-2023-01-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Les cotisations spécifiques

Elles sont de deux types.

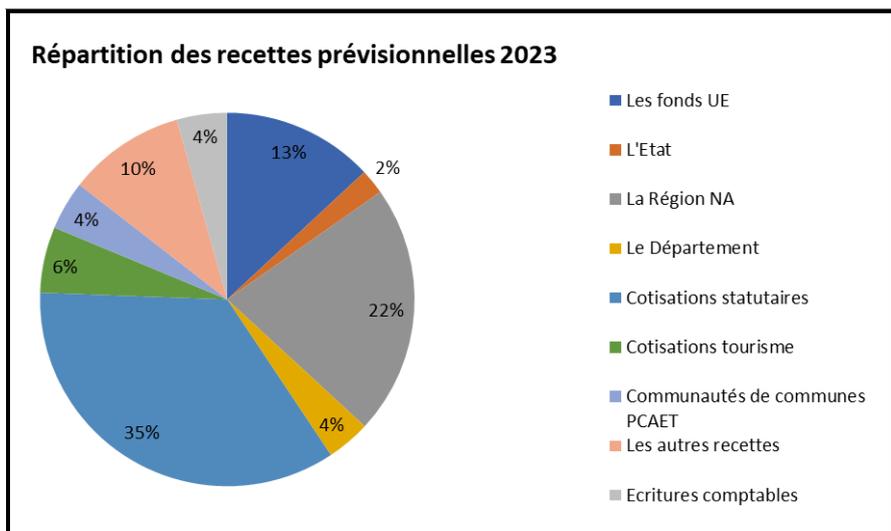
La cotisation « **tourisme** » qui permet de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue à un montant de 0,80 € par habitant ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale, de 52 405 €.

La cotisation « **économie** » qui permettrait de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Il n'est pas prévu de cotisation pour 2023.

4 – Synthèse des recettes prévisionnelles 2023

Financeurs	2023
Les fonds UE	120 000 €
L'Etat	20 000 €
La Région NA	199 000 €
Le Département	34 800 €
Cotisations statutaires	320 984 €
Cotisations tourisme	52 406 €
Communautés de communes PCAET	39 000 €
Les autres recettes	93 000 €
Ecritures comptables	40 000 €
Total	919 190 €



B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2023 seront affectées en grande majorité à l'**ingénierie** dans le cadre :

- du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'accompagnement des communes, des communautés de communes et de porteurs de projets,
- de mutualisation avec les intercommunalités sur des thématiques spécifiques (PCAET, Tourisme)
- du Schéma de Cohérence Territorial
- du projet de Parc naturel régional

70 % des dépenses de l'exercice 2023 seront concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

1- Les dépenses de personnels.

Elles représentent 55 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important car il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2023 est composé de 12 agents pour (11,6 ETP) :

- 8 chargés de mission (dont 1 mis à disposition de la MDEE)
- 1 directrice-adjointe chargée du projet de PNR
- 1 directeur en charge de la thématique Santé
- 2 administratifs

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20230130-2023-01-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

La masse salariale a évolué en 2022 avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission en contrat pour 2 ans sur le projet de charte forestière. Concernant les postes administratifs, il n'y a pas d'évolution, ils sont optimisés pour concentrer l'effectif sur les chargés de mission.

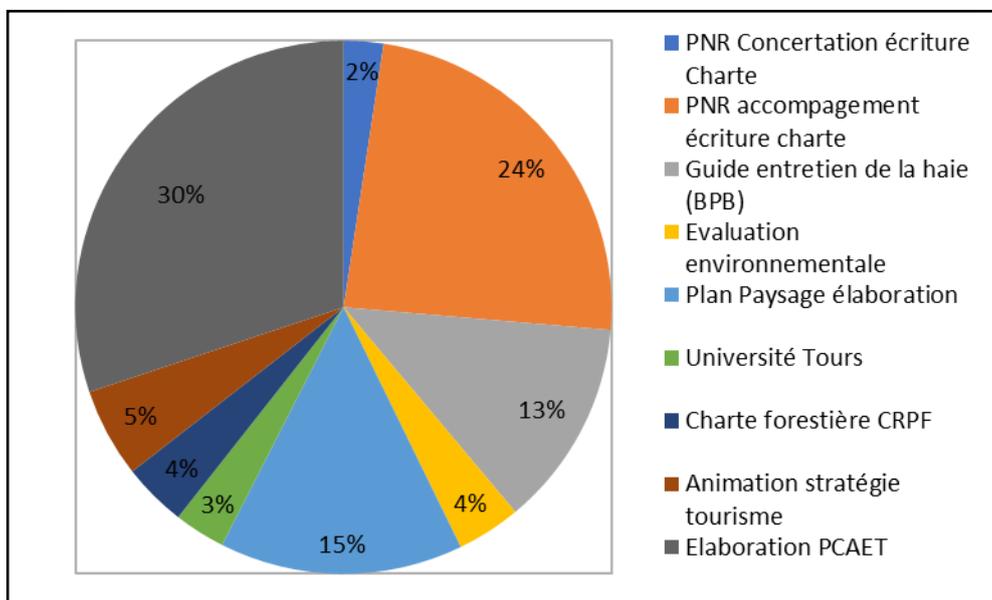
Evolution de la masse salariale depuis 2015 :

Nb. ETP	Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Variation N/2015
13	2015	464 845		
12	2016	432 510	-6,96%	-6,96%
12	2017	437 381	1,13%	-5,91%
11,5	2018	458 150	4,75%	-1,44%
11,5	2019	435 078	-5,04%	-6,40%
11,5	2020	463 694	6,58%	-0,25%
12	2021	485 302	4,66%	4,40%
11,6	2022	509 162	4,92%	9,53%
11,6	2023	540 000	11,27%	16,17%

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement, 15% du budget. (139 000€). Ces dépenses correspondent aux études ou prestations extérieures.

Plusieurs dépenses sont rattachées au projet de PNR. Nous distinguons pour une raison analytique les dépenses liées aux AMI TVB, Atlas de la biodiversité communale et le plan de paysage mais l'ensemble de ces dépenses contribuent au projet de PNR tout comme les dépenses du PCAET. Ces études sont également des ressources pour les PLUI des intercommunalités et les communes de Gâtine.



3- Les Charges financières et la trésorerie :

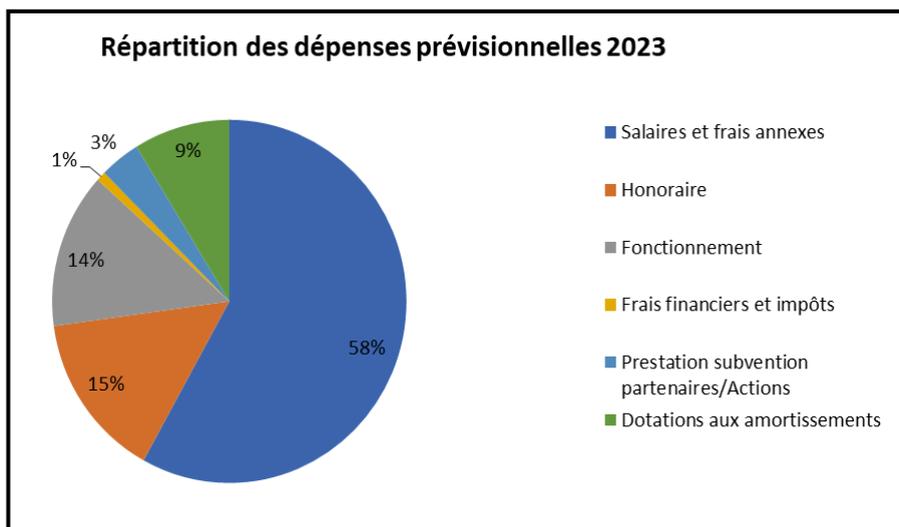
Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées un point difficile.

Pour cela, le Pays dispose d'une ligne de trésorerie affectée au budget principal ainsi qu'un emprunt de trésorerie sur 24 mois souscrit en Mars 2022 d'un montant de 150 000€. Ces deux lignes permettent de faire l'avance de trésorerie pour les contractualisations ainsi que pour les différentes études.

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20230130-2023-01-002-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2023

4- Synthèse des dépenses prévisionnelles 2023

Postes de dépenses	2023
Salaires et frais annexes	545 000 €
Honoraire	139 000 €
Fonctionnement	130 000 €
Frais financiers et impôts	8 000 €
Prestation subvention partenaires/Actions	34 700 €
Dotations aux amortissements	82 400 €
Total	939 100 €



3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2023 correspondront à des prévisions de dépenses pour remplacer du mobilier ou du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il est nul, le dernier emprunt s'est arrêté en 2022.

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD